

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2018 À 18 HEURES 30

N° DEL2018_208 : AUTONOMIE FINANCIÈRE DES BUDGETS ANNEXES

L'an deux mille dix huit, le dix huit décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 18 décembre 2018 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Madame Anne-Marie ROSÉ

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Dominique SANCHEZ, Dominique MAS, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Michèle BARRAU-SARTRES, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Michel TREBOSC, Blandine THUËL, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Bruno CRUSEL, Marie-Louise AT, Pascal PRAGNERE, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE, Louis BARRET, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
Madame Agnès BRU, messieurs, Philippe GRANIER, Jacques ROUSSEL, Philippe MARAVAL

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Philippe BONNECARRERE (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE), Fabien LACOSTE (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Naïma MARENGO (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Geneviève PEREZ (pouvoir à Louis BARRET), Enrico SPATARO (pouvoir à Steve JACKSON), Claude JULIEN (pouvoir à Pierre DOAT), Catherine BIAU (pouvoir à Dominique MAS)

Votants : 45

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 18 DÉCEMBRE 2018

N° DEL2018_208 : AUTONOMIE FINANCIÈRE DES BUDGETS ANNEXES

Pilote : Finances

Monsieur Francis SALABERT, rapporteur,

La communauté d'agglomération dispose actuellement de 9 budgets annexes, dont 7 services publics industriels et commerciaux (SPIC) :

- Transports urbains ;
- Assainissement collectif ;
- Zones d'activités ;
- Assainissement non collectif ;
- Parking des temps modernes ;
- Photovoltaïque ;
- Et immobilier innoprod.

Le code général des collectivités locales prévoit que les budgets annexes des SPIC sont dotés de l'autonomie financière. C'est-à-dire qu'ils doivent disposer de leur propre compte bancaire au Trésor (compte 515).

Actuellement 5 des 7 SPIC de l'agglomération ont un compte bancaire commun avec le budget général.

Le comptable public a demandé par courrier le 7 novembre 2018, que l'ensemble des SPIC de l'agglomération soit doté de leur propre compte bancaire au Trésor à partir du 1^{er} janvier 2019.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le courrier du comptable de l'agglomération en date du 7 novembre 2018,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 4 décembre 2018,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE que l'ensemble des services publics industriels et commerciaux de l'agglomération seront dotés de leur propre compte bancaire au trésor à compter du 1^{er} janvier 2019.

AUTORISE le budget général de l'agglomération à verser des avances de trésorerie aux budgets annexes dotés de l'autonomie financière afin de ne pas avoir recours à des lignes de trésorerie spécifiques aux budgets annexes. Ces opérations internes réalisées par le comptable public ne donneront pas lieu à des écritures comptables de l'ordonnateur. Ces avances de trésorerie seront infra-

annuelles et leur remboursement interviendra au fur et à mesure que la trésorerie des budgets annexes le permettra.

AUTORISE madame la présidente à signer l'ensemble des actes relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Fait le 18 décembre 2018,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL